

La Chambre d'Agriculture vous accompagne dans vos projets sur bâtiments agricoles

Comme devant tout projet complexe et innovant, il est souvent difficile pour un agriculteur de s'y retrouver pour installer des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment agricole.

A la complexité technique du projet, s'ajoutent les enjeux financiers et économiques que représentent les montants importants d'investissements. Pour tout projet, il faut évaluer le temps de retour sur investissement, mais aussi les incidences juridiques et fiscales qu'il entraîne.

Sans oublier la complexité administrative, tant pour les procédures de raccordement au réseau et de contrats, que pour l'obtention des autorisations d'urbanisme.

C'est pour toutes ces raisons que la Chambre d'Agriculture a mis en place dès fin 2008 une offre de service photovoltaïque afin de proposer aux porteurs de projet une assistance technique.

La démarche se décline en plusieurs étapes, après une première phase de formation d'une journée avec intervention de bureaux d'études spécialisés (voir dates de formation en encadré)

1. Pré-étude individuelle de faisabilité afin de vous apporter les premiers éléments techniques, économiques, juridiques et réglementaires nécessaires à toute prise de décision : potentialités du site, raccordement réseau, information d'urbanisme, première approche économique, juridique et fiscale.

A ce jour plus de 120 agriculteurs gersois ont confié la réalisation de pré-étude aux techniciens de la Chambre d'Agriculture.

2. Accompagnement des porteurs de projets durant la phase de réalisation des études de faisabilité et jusqu'au choix des installateurs et du matériel

• Constitution et animation de groupes des porteurs de projet

- Réalisation d'une étude technique poussée de votre future installation par le bureau d'études
- Réalisation d'un diagnostic juridique, fiscal et social
- Consultation des entreprises organisées dans le cadre d'un achat groupé pour bénéficier des meilleurs rapports qualité/prix tant pour les matériaux que pour les installateurs (choix de l'entreprise par les agriculteurs)
- Réunion de présentation des installateurs et matériaux retenus : visites de réalisations existantes
- Accompagnement pour les démarches d'urbanisme.

- 63 agriculteurs sont engagés dans cette phase de travaux, et 23 projets plus avancés concernant les formalités d'urbanisme ont fait partie de la première tranche d'appel d'offres (d'environ 2 mégawatts).

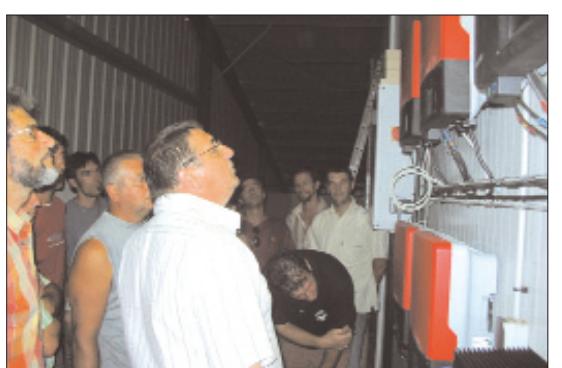


Réunion de présentation du matériel photovoltaïque à la Chambre d'Agriculture.

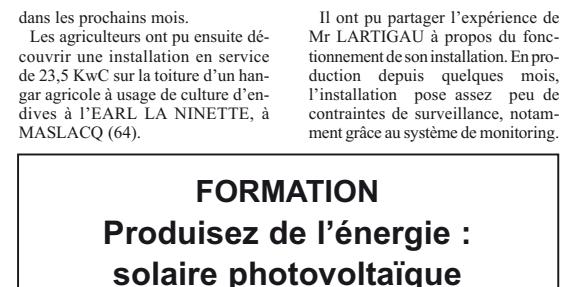
Visite de bâtiments photovoltaïques dans les Landes



Fumière couverte équipée en panneaux photovoltaïques chez M. PLANTE à PORT de LANNE.



Onduleurs et système de surveillance de l'installation photovoltaïque chez M. LARTIGAU à MASLACQ.



FORMATION Produisez de l'énergie : solaire photovoltaïque



Dates retenues :
Jeudi 15 Octobre 2009
Jeudi 22 Octobre 2009
Jeudi 10 Décembre 2009

Contact : Yoann MARTY
05.62.61.77.13

Plus de détails pratiques : référez-vous au catalogue formation joint au journal.

Devant le succès rencontré lors des précédentes formations liées à la production d'énergie solaire photovoltaïque (13 formations réalisées au total), 3 nouvelles sessions sont organisées cet automne.

Ils ont pu voir une installation de 30 KwC en cours de finition chez Mr PLANTE, éleveur sélectionneur de Blondes d'Aquitaine à PORT de LANNE proche de PEYREHORADE.

Les panneaux SUNTECH montés sur un système d'intégration SOLAR 300 (bac acier + rails de fixation) sont installés sur un bâtiment neuf, de 220 m² de toiture mono pente, s'insérant parfaitement dans l'ensemble des bâtiments de l'élevage.

Ces formations d'une journée ont pour objectif de connaître et maîtriser les différentes possibilités d'exploitation du gisement solaire dans le département, afin de développer un projet de production d'énergie renouvelable.

Les agriculteurs ont pu ainsi découvrir en situation, le type exact de matériel qui sera installé chez eux

accompagne dans vos projets sur bâtiments agricoles



Témoignage d'agriculteur

Philippe MORO exploitant en polyculture sur la commune de Castelnau d'Arbuc a choisi de faire appel à la Chambre d'agriculture pour l'accompagner dans la démarche photovoltaïque. Il nous livre quelques impressions.



VP : depuis combien de temps vous intéressez vous au photovoltaïque ?

PM : Ma première démarche concernant le photovoltaïque date de 2007. A cette époque j'avais consulté un bureau d'études spécialisé qui avait réalisé une étude technico-économique intéressante. Malgré les résultats positifs, l'importance de l'investissement et le manque d'informations techniques m'avaient fait stopper provisoirement le projet.

VP : Quels sont les éléments qui vous ont décidé à reprendre le projet ?

PM : J'ai participé à une journée de formation organisée par la Chambre d'Agriculture du Gers. J'ai été rassuré par les informations technico économiques qui allaient dans le sens de la première étude réalisée sur mon bâtiment.

De plus j'ai vu que je n'étais pas le seul agriculteur à avoir un projet photovoltaïque et qu'une dynamique départementale se mettait en place.

Suite à cette formation un technicien de la Chambre d'Agriculture s'est déplacé sur mon exploitation. La pré étude qu'il a réalisée a confirmé l'intérêt économique et environnemental de mon projet. J'ai donc décidé de poursuivre ma démarche et j'ai choisi l'accompagnement proposé par la Chambre d'Agriculture du Gers.

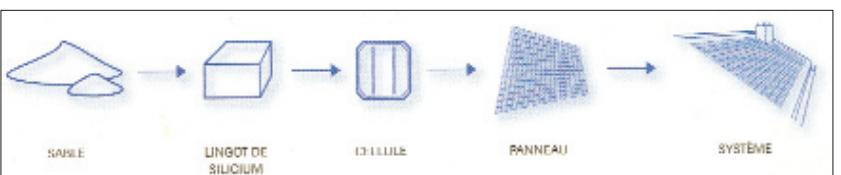
Approche technique

Cet accompagnement des projets avec des partenaires permet l'apport de compétences pluridisciplinaires et offre l'opportunité d'organiser un achat groupé de matériel.

Principe de fonctionnement

Le photovoltaïque est une technologie simple qui ne nécessite aucun fluide sous pression et aucune pièce en mouvement. Le silicium est issu de la fusion du quartz et du sable.

Il a la propriété de générer de l'électricité quand il reçoit la lumière du soleil.



Les différentes technologies

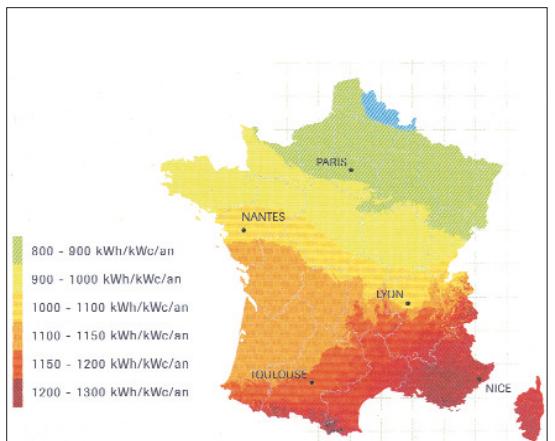
Il existe à ce jour sur le marché 2 technologies distinctes à base de silicium.

Outre le processus de fabrication qui diffère, il existe aussi des différences au niveau du rendement énergétique.

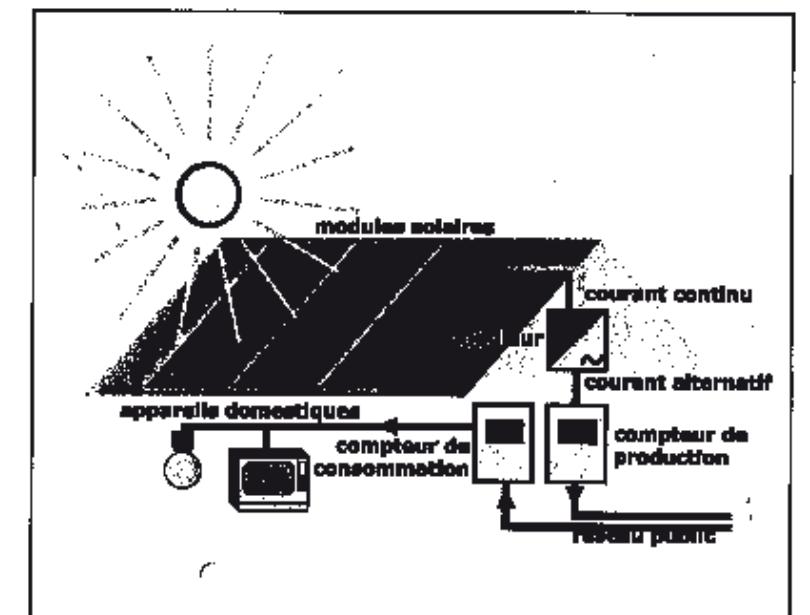
• La filière **cristalline**, appelée cellules monocristallines ou polycristallines est à ce jour la plus répandue c'est une technologie très fiable et bien maîtrisée. Les rendements se situent entre 12 et 16 %.

• La filière **amorphe**, ou couche mince. Il s'agit de silicium en pulvérisation sur une matière synthétique.

Cette filière représente sûrement l'avenir du photovoltaïque en revanche les rendements obtenus sont encore faibles, cette technologie est en pleine évolution.



Une installation photovoltaïque schématisée



Approche technique (suite)

Les facteurs qui influent sur le rendement d'une installation photovoltaïque.

1. La localisation géographique du projet.

La toiture des bâtiments s'est imposée comme le support idéal pour capter les rayons solaires. En revanche, l'exposition et l'inclinaison des toitures jouent un rôle déterminant.

De part sa situation géographique le département du Gers à une production potentielle moyenne de 1100 KWH/KWC de puissance installée.

2. L'orientation et l'inclinaison de la toiture

Remarques : L'optimum se trou-

Principes de rentabilité, exposition des bâtiments et inclinaison des toitures

FACTEURS DE CORRECTION POUR UNE INCLINAISON ET UNE ORIENTATION DONNÉES				
INCLINAISON	0°	30°	60°	90°
FST	0,93	0,90	0,78	0,55
SUD-EST	0,93	0,96	0,88	0,66
SUD	0,93	1,00	0,91	0,68
SUD OUEST	0,93	0,96	0,88	0,66
QUEST	0,93	0,90	0,78	0,55

La situation idéale en France métropolitaine est une exposition plein sud avec une inclinaison toiture de 30 degrés. Les projets restent encore possibles mais moins rentables en situation sud-est et sud-ouest.

Les cellules photovoltaïques produisent un courant continu, qui est transformé en courant alternatif par les onduleurs afin de pouvoir être injecté sur le réseau.

Le contrat EDF

L'électricité produite par l'installation solaire est rémunérée par EDF et réinjectée dans son réseau. Cette rémunération est contractuelle pour une durée de 20 ans. L'électricité vendue fait l'objet d'une facturation à EDF.

A ce jour l'arrêté du 10 juillet 2006 oblige EDF à acheter l'électricité produite par les centrales solaires privées, ceci dans certaines limites. L'obligation d'achat est fixée à 250 KWA maximum au delà EDF se réserve le droit d'achat.

En France EDF achète le kwh à 0,35 €. Une prime d'intégration de 0,25 € vient s'ajouter si le système de pose des panneaux est considéré comme intégré par la DRIRE.

Définition d'un système intégré :

Les équipements photovoltaïques sont considérés comme intégrés à la toiture lorsqu'ils assurent une fonction technique ou architecturale essentielle à l'acte de construction.

En résumé on considère que deux tarifs sont en vigueur actuellement.

- Un tarif de 0,35 € le kwh pour les panneaux toiture en surimposition ou les panneaux au sol
- Un tarif de 0,60 € le kwh pour les systèmes photovoltaïques inté-

Photovoltaïque en toiture et autorisations d'urbanisme

L'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments agricoles nécessite l'obtention d'autorisations d'urbanisme préalables, tant vis à vis du droit des sols que du raccordement au réseau EDF

ve au sud avec de bon résultats jusqu'au sud ouest et sud est

Le facteur inclinaison du toit du bâtiment est moins pénalisant que l'orientation.

Lorsque la pente du toit est très faible en dessous de 20% les orientations n'ont plus beaucoup d'importance.

3. Les ombres portées sur les modules appellés «masques»

Il est essentiel de pouvoir évaluer les différentes ombres qui risquent de perturber la production d'électricité.

Il existe deux types de masque :

- Masques temporaires : neige, feuilles, fientes, poussières...
- Masques fixes : poteaux cheminée, arbres, antenne, relief....

Remarques : L'optimum se trouve

mentaires : dans ce cas, le délai d'instruction de 3 mois repart de la date où le pétitionnaire fournit les pièces complémentaires.

Pour éviter d'allonger les délais, il est indispensable de constituer un dossier de demande de PC complet, comprenant les pièces réglementaires exigées (différents plans, photos, volet paysager...) mais aussi des pièces qui permettent à la DDEA de juger du caractère nécessaire du projet de bâtiment pour l'activité agricole (notice agricole + attestation MSA+ copie du dossier PAC).

- fournir une coupe de terrain représentant le bâtiment en projet ainsi que la végétation et les bâtiments existants, les axes de communication... à petite échelle, afin de bien situer le projet dans le paysage

- une notice explicative agricole détaillée et argumentée, faisant un état des lieux de l'existant et expliquant l'usage précis du futur bâtiment, le choix de son emplacement....

Il est conseillé d'être particulièrement vigilant sur les points suivants :

- préciser la destination des différents bâtiments présents sur le plan cadastral (habitation de tiers, stabulation, grange de stockage...), y compris ceux ne nous appartenant pas

- mentionner les réseaux d'eau

(La liste des renseignements à fournir dans la notice agricole est téléchargeable sur le site de la Chambre d'Agriculture 32, rubrique «urbanisme»).

Approche économique

Exemple, pour un projet de 36 KVA, sortie des onduleurs.

Ceci est un exemple destiné à fixer quelques points de repère. Les données retenues sont issues de moyennes constatées.

Exemple d'un projet photovoltaïque sur bâtiment

surface de panneaux	270 m ²
puissance installée	36 KVA
production d'électricité atteinte dans le département int du Gers	1100 kWh/kWhc/m ²
production annuelle d'électricité	39 x 1100 = 39 000 kWh/ans
prix du kWhc/m ² installé	4,90 /kWhc (HT)
coût de l'install.	39 000 x 4,90 = 182 100 €



grés toiture (tarif 2009).

Toutefois, une révision tarifaire devrait intervenir dans le courant de l'année 2010, qui devrait proposer la création d'un tarif intermédiaire dit «d'intégration simplifiée» pour les projets sur bâtiments de type professionnel (bâtiments agricoles, toitures industrielles et commerciales). Les modalités précises, tarifs de rachat, dates et champs d'applications ne sont pas connus à ce jour.

Les garanties existantes

Les garanties sur les panneaux.

- Une garantie matériel (contre les défauts de construction). Sa durée est variable : suivant les fournisseurs, elle peut aller de 2 à 7 ans
- Une garantie de production des panneaux en général
- 90 % à 10 ans
- 80 % à 25 ans

Les garanties des onduleurs

- Une garantie matériel (contre les défauts de construction). Sa durée est variable suivant les fournisseurs, elle peut aller de 5 à 10 ans. Une extension de garantie peut être souhaitée jusqu'à 20 ans.

- Certains installateurs reprennent à leur compte les garanties offertes par les constructeurs (un seul interlocuteur en cas de problème).

Charges

CHARGES	PRODUITS
taux d'exploitation (essences, location de campeurs, maintenance, provision des outils utiles, frais communs...)	250€/an en moyenne
annuités (emprunt à 100% sur 15 ans à 4,5%)	18 100€/an
Total charges annuelles	21 000€/an
Total charges sur 20 ans	321 500€
Gain moyen annuel sur 20 ans	9 925 €
vente annuelle d'électricité à EDF (moyenne sur 20 ans), hors impôts et taxes	
Total produits sur 20 ans	
Total produits sur 20 ans	

Comment concilier bâtiment d'élevage et photovoltaïque ?

Dans le contexte actuel d'obligation de rachat de l'électricité photovoltaïque par EDF et de prix d'achat garantis sur 20 ans, de nombreux agriculteurs gersois s'interrogent sur l'opportunité d'un projet de centrale photovoltaïque sur bâtiment

Diverses entreprises (dont certaines très sérieuses, et d'autres possédant peu d'expérience et offrant peu de garanties) proposent des offres variées aux agriculteurs :

- l'installation d'une centrale photovoltaïque sur des bâtiments existants ou à construire : c'est l'agriculteur qui porte le projet (c'est lui qui investit, c'est lui qui vend l'électricité à EDF)

- la location d'une toiture existante ou d'une toiture d'un bâti-

ment à construire ; les prix de location proposés sont très variables et le cahier des charges plus ou moins exigeants (exposition, pente de toiture, surface minimum...) Dans ce cas, l'agriculteur n'investit pas lui-même dans la centrale photovoltaïque mais il loue sa toiture à une société qui va installer des panneaux sur la charpente et revend elle-même l'électricité à EDF.

chez l'agriculteur, aux frais d'une société qui installe des panneaux sur le toit du bâtiment et revend elle-même l'électricité à EDF.

4. L'étanchéité :

Bien que ce ne soit pas toujours la solution proposée aux éleveurs, il est indispensable d'avoir une toiture étanche sous les panneaux : bac acier, fibre ciment, bac aluminium... Tout en gardant un tarif de rachat d'électricité élevé lié à l'intégration du photovoltaïques au bâtiment, il est aujourd'hui possible de poser les panneaux sur du bac acier ou du fibre ciment (systèmes reconnus comme intégrés).

Dans l'état actuel des techniques, la couverture par panneaux seuls.

Attention car l'opportunité financière de la production d'électricité est telle que l'élaboration du projet photovoltaïque prime souvent sur toute autre considération.

En particulier si le bâtiment est destiné au logement d'animaux, il convient d'être vigilant pour concilier les 2 fonctions du bâtiment : loger les animaux dans de bonnes conditions (surface, ventilation, luminosité...) et produire de l'électricité de manière rentable.

Lors de la réflexion d'un projet de bâtiment conciliant production d'énergie photovoltaïque et activité d'élevage, il est indispensable de s'interroger sur les points suivants :

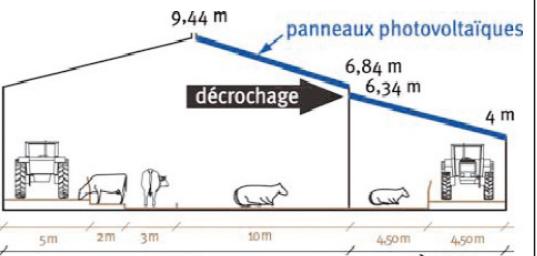
1. L'orientation :

Traditionnellement, les contraintes du site et les besoins de ventilation conduisent rarement à orienter les bâtiments d'élevage plein Sud.

Pour un bâtiment d'élevage destiné à être équipé en panneaux photovoltaïques, il faut privilégier une orientation Sud Est. En choisissant une orientation Sud Est plutôt que Sud, la ventilation sera bien meilleure sans pour autant que les pertes en productivité photovoltaïque ne remettent en cause la rentabilité du projet.

sans plaques support étanches dessous, n'est pas adaptée aux bâtiments d'élevage : pas de garantie d'étanchéité à long terme, risque de corrosion rapide des panneaux...

Exemple de bâtiment adapté à l'élevage (vaches allaitantes avec boxes à veaux derrière) et intéressant pour la production d'électricité d'origine photovoltaïque



2. La pente du toit :

La pente du toit a une influence à la fois sur la productivité photovoltaïque et sur l'ambiance dans le bâtiment (notamment par la hauteur au faîte induite par le pourcentage de pente).

La productivité des panneaux augmente lorsque la pente de toit augmente. Cependant, les faibles gains entre 26 % et 45 % ne justifient pas de modifier les pentes traditionnelles (26%) des bâtiments, car cela risque de penaliser durablement l'ambiance dans le bâtiment. L'excès de hauteur et de volume est préjudiciable, notamment pour des veaux ou des petits ruminants.

3. L'aération :

Avec ou sans panneaux photovoltaïques, les bâtiments d'élevage doivent respirer ! En effet, un troupeau de 40 vaches en stabulation pailleée dégage près de 500 litres de vapeur d'eau par jour. L'évacuation rapide de cette eau est assurée par un bon renouvellement de l'air, qui permet aussi d'évacuer l'ammoniac, le gaz carbonique, les agents infectieux...

Il est donc indispensable de prévoir des surfaces de ventilation pour éviter la condensation à l'intérieur du bâtiment et prévenir les maladies. Cela signifie qu'il ne faut pas hésiter à prévoir des surfaces ventilantes, en long par et en pignon. Différents matériaux de bardage permettent d'adapter les besoins de ventilation (bois ajouré, tôle perforée, filet bri-

se vent éventuellement enroulable...), sans créer de courants d'air (à bâner, sauf cas particulier d'utilisation estivale).

Sur des bâtiments de grande taille, la ventilation par le bardage est insuffisante. Il est opportun de prévoir une ouverture en faîte et/ou sur les rampants, par le biais d'«écaillles» (Système Eternit-Tenisol®) ou par le biais de décrochages au niveau d'un poteau (de 0,5 à 2 m, libre ou protégée par un brise vent).

D'autre part, meilleure sera la ventilation, moins il y aura de risques d'envasement des panneaux en sous face (dans le cas de pose des panneaux bois ajouré, tôle perforée, filet bri-